

CCAS DE MAROMME

Extrait du Registre des
Délibérations du Conseil
d'Administration ordinaire
Séance du Jeudi 25 juin 2026

Nombre d'administrateurs en exercice : 17

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Contre :

Abstention :

Délibération n° 2

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq juin à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme, s'est réuni en séance en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur David LAMIRAY, Président du CCAS.

Étaient présents : **M. David LAMIRAY**, Président ; **Mme Marie-Claude MASURIER**, Maire-Adjointe ; **Mme Christelle POULAIN**, Maire-Adjointe ; **M. Quentin FERNANDES**, Maire-Adjoint ; **Mme Hakima CHABANE**, Conseillère Municipale ; **M. Thierry LARDANS**, Conseiller Municipal ; **Mme Aïssatou M'BODJ-VOISIN**, Maire-Adjointe ; **M. Cédric PATIN**, Conseiller Municipal Délégué ; **Mme Fanny ANDRÉ**, Conseillère Municipale ; **Mme Monique LECAT**, administratrice ; **Mme Françoise RIGALLEAU**, administratrice ; **Mme Annick MERTENS**, administratrice ; **Mme Michèle LASNEL**, administratrice ;

Ont donné pouvoir : **M. Jean-Luc MASURIER**, administrateur à Mme Marie-Claude MASURIER ; **Mme Ingrid WANNER**, administratrice à M. David LAMIRAY ; **Mme Anne-Flore BERTHELOT**, administratrice à Mme Fanny ANDRÉ.

Absente excusée : **Mme Marie-José VION**, administratrice

Assistaient à la séance : M. Nicolas JAFFRE, Directeur du CCAS ; Mme Tatiana DOUTRELEAU, Gestionnaire Comptable et Budgétaire ; Mme Mélanie RUNEMBERG, Directrice du Pôle Solidarité ; Mme Lydia JOUAN, Directrice Adjointe du Pôle Solidarité ; Mme Sylvie JULIEN, Assistante du Pôle Solidarité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

Objet : Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe – Gestion des Résidences autonomie - dressé par le comptable public M. Bruno ANNE

Le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Maromme,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,

APRÈS :

- S'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- S'être assuré que le receveur a repris dans les écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDÉRANT :

- La régularité des opérations,
- L'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- L'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- La comptabilité des valeurs inactives,
- Le rapport de présentation,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe « gestion des résidences autonomie » du CCAS de MAROMME dressés au titre de l'année 2025 par Monsieur le Responsable du service des gestion comptable de Maromme/Déville.

Accusé de réception en préfecture
076-267600369-20260625-DE-25062026-02-DE
Date de télétransmission : 29/06/2026
Date de réception préfecture : 29/06/2026

Suivent les signatures pour extrait conforme

Maromme, le 25 juin 2026
Le Président du CCAS de Maromme
David LAMIRAY

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
en Préfecture de Seine-Maritime le 29 juin 2026
Et de son affichage le 30 juin 2026

